

---

## **Réunion téléconférence avec la Ministre du Travail**

---

Chères et chers camarades,

Point d'information :

### **Fiches métiers**

Le ministre poursuit la mise en ligne de fiches conseils métier pour les salariés et employeurs (livreurs, travail en caisse, boulangerie, garage, activité agricole, ...). Le guide BTP est finalement paru ce jour.

A notre question, la Ministre avait répondu précédemment que ces guides, devenus fiches conseils, n'étaient pas normatifs mais exigibles au regard de l'obligation de moyens de la part des employeurs.

### **Prime**

Pour FO nous avons fait connaître les difficultés que poserait l'écart entre la communication gouvernementale sur la prime de 1000 € (passée à 2000 €) dans la mesure où le bénéfice serait très inégal. L'annonce est en effet celle de l'exonération fiscale et sociale sur le versement d'une telle prime mais en rien celle d'une obligation de versement de la part des entreprises.

A nouveau, toutes les organisations syndicales ont insisté sur le fait qu'une telle prime ne devait en aucun cas être assimilée à une prime de risque destinée à attirer des salariés, même en cas de protection insuffisante.

FO a ajouté que cette annonce n'exonérerait pas plus la nécessité d'une revalorisation conséquente et pérenne des emplois.

### **Directe**

FO a appelé à nouveau le ministère à donner des consignes pour que les Direccte consultent régulièrement les organisations syndicales dans chaque département.

### **Consultations des syndicats et CSE**

FO a alerté sur les conséquences de l'ordonnance concernant les CSE : nombre d'entreprises, faute de l'avoir mis en place, en seront dépourvues durant plusieurs mois, notamment, dans celles qui en étaient dotées, du fait du refus d'avoir prolongé les mandats des IRP (CE et DP) existantes comme nous



l'avions pourtant demandé. Si on approuve la possibilité de consulter en téléconférence le CSE, FO a souligné qu'il aurait fallu réserver ces modalités aux questions urgentes en lien avec la crise sanitaire, dans la mesure où ce mode de consultation n'est pas pleinement satisfaisant.

Nous avons alerté sur la situation d'une enseigne de **bricolage**, où l'employeur fait pression sur le CSE pour une réouverture dès la semaine prochaine : la Ministre du Travail estime que cela doit correspondre aux services aux professionnels qui peuvent être mobilisés dans le contexte actuel et sous réserve que les dispositions de protection soient effectives.

Les Organisations syndicales ont alerté sur les difficultés rencontrées dans le **secteur bancaire** quant aux consultations au niveau de l'ensemble de la branche.

## Protections

Au sujet des protections, la situation critique et d'urgence dans les **EHPAP** et les **services à domicile** a à nouveau été soulignée, notamment pour ce qui concerne les masques.

La situation des salariés des **entreprises de sécurité et de nettoyage** qui interviennent comme sous-traitantes a été une nouvelle fois évoquée avec insistance et urgence.

Un décret est sorti concernant les services funéraires.

La Ministre indique que des **contrôles de l'Inspection du travail** sont effectués en cas de nécessité : une entreprise d'une enseigne internationale de livraison, un hypermarché, un entrepôt logistique ont ainsi été contrôlés récemment.

## Activité partielle

Les modalités de calcul de l'indemnisation des salariés en activité partielle nécessitant une conversion en équivalence horaire sont en cours d'examen par le ministère : **Cadres au forfait** et **PNC** notamment.

## Dérogations Temps de travail

Dans la mesure où aucun décret n'est encore paru, les dérogations éventuelles au temps de travail qui pourraient être décidées ou mises en œuvre par une entreprise sont illégales.

## Assurance chômage

A nouveau a été contesté le maintien des dispositions de la réforme de l'assurance chômage entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> janvier : passage de 4 à 6 mois d'activité pour l'ouverture des droits et rechargement des droits et dégressivité de l'allocation pour les cadres (revenu supérieur à 4 500 € brut).

Amitiés syndicalistes.

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général